



Amende personne décédée prelevement 1an et 7 mois après le décès

Par **nanou3004**, le **14/01/2015** à **22:03**

Bonjour,

Ma belle mère est décédée en juin 2013. Aujourd'hui, mon beau frère à eu une saisie sur son compte en banque de 7300 euros pour une amende que ma belle mère aurait eu en 2009 en Espagne.

Peut on faire quelque chose?

Nous n'avons reçu aucun courrier concernant cette amende (à notre nom ou à celui de ma belle mère) ni n'avons trouvé trace de cette amende dans les papiers de ma belle mère.

Depuis son décès (cela fait un an et 7 mois) l'amende a du être majorée, pouvons nous payer seulement le prix qu'elle coûtait lors du décès?

Le notaire n'aurait il pas du rechercher cette dette et nous en informer?

Merci d'avance pour vos réponses